

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes**  
**Séance du Lundi 9 avril 2018**

**Membres en exercice : 36**

**Membres ayant pris part à la délibération (32) :** Jean Pierre INGLES, Pierre RIU, Michel GARCIA, Michel POUDADE, Jean Louis DEMELIN, Antoine TAHOCES, Jean Pierre ABEL, Philippe LOOS, Jean Louis LACUBE, Jean Luc CARRERE, Jean Louis SARDA, Michel SARRAN, Pascal TISSANDIER, Martine PIERA, Frédéric BES, Jean Luc SEGUY, Michel SANTANACH, Alain BOUSQUET, Jean Pierre ASTRUCH, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Jacky COLL, Stéphane GAUMOND, Yves DOURLIACH (procuration à Antoine Tahoces), Marie Jeanne RIVOT (procuration à Jean Louis DEMELIN), Gorges VICENS (procuration à Michel Garcia), Françoise MARTIN (procuration à Jean Pierre Abel), Michel RIFF (procuration à Martine Piera), Lilian OLIVE (procuration Michel Poudade), Carole BRETON (procuration à Pascal Tissandier), Katell MATET (procuration à Jean Luc Carrere), Daniel GOMES (procuration à Philippe Loos)

**Membres n'ayant pas pris à la délibération :**

**Autres présents :** Michel Batllo, Jean Philippe Bonaure, Mathieu Altadill, Esther Moquet, Brigitte Pouvreau

**Date de convocation : 30 mars 2018**

**Secrétaire de séance : Michel Garcia**

**Objet : Vente « Atelier relais » et fin du crédit-bail – ZA de La Llagonne**

Le Lundi 9 avril 2018 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de communes à créer des « ateliers relais » à La Llagonne.

Le Président explique que le dernier « atelier relais » restant sous crédit-bail est loué à l'entreprise Bataille et Fils pour une durée initiale de 15 ans et un montant total de 410 400 €.

Le Président informe que cette dernière a fait une proposition de rachat.

La Communauté de communes a fait réaliser une estimation par le domaine de ce bâtiment, l'estimation a été de : 308 000 €.

L'entreprise Bataille et Fils a déjà payé par les loyers : 204 380.98€.

Le Président propose donc de vendre ce bâtiment pour un montant de 103 619.02 € (308 000 – 204 380.98) et ainsi mettre fin à ce dernier crédit-bail.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- de vendre le bâtiment pour un montant de 103 619.02 € à l'entreprise bénéficiaire du crédit-bail c'est à dire l'entreprise Bataille et fils, soit la valeur estimée par les Domaines moins ce que l'entreprise Bataille et Fils a déjà payé
- d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le lundi 9 avril 2018

**Délibération envoyée en préfecture le 10 avril 2018**  
**Accusé de réception le 10 avril 2018**

Jean Louis DEMELIN  
Président

